



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUEVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme SAISON (pouvoir à Mme BASIRE)
M. LEMAITRE (pouvoir à M. HOULLET)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme DIOLOGENT, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY,
Mme MORIN

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question est ajoutée à l'ordre du jour

Communications du Maire :

- remerciements de l'association « Don de Vie pour le don de sang bénévole » pour la subvention annuelle ;
- une subvention de 15 000 € allouée par le Fonds d'Aide au Football Amateur à la commune pour la mise aux normes en 2024 du terrain de football de la rue des Ecuyers.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/5/2025 : validation du nouveau Projet Educatif Territorial de la commune pour la période 2025/2030.
- Délibération n°2/5/2025 : ajout d'une clause à la future convention de mise à disposition du garde champêtre afin de préciser que la commune de Luneray prendra totalement à sa charge les frais de personnel en cas d'arrêt maladie (hors franchise de 10 jours) ou d'accident du travail.
- Délibération n°3/5/2025 : accord pour la signature d'un contrat avec la société SAPIAN pour la maintenance des extincteurs et des équipements de désenfumage des bâtiments communaux. Coût annuel : 1 394 €.
- Délibération n°4/5/2025 : validation des modalités de financement des travaux d'aménagement de la rue du Moulin à Vent avec une participation du Département de la Seine-Maritime à hauteur de 145 123,68 € et un reste à charge pour la commune de 183 323,85 €.
- Délibération n°5/5/2025 : vote d'une décision modificative n°2 au budget communal 2025.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 4 juillet 2025



Le Maire, Guy AUGER